

TotalEnergies échappe au principe du pollueur-payeur

Par **Clément Boileau**

A Seneffe, la multinationale produit plus de 150.000 tonnes de polymères par an. Une source de pollution attestée et documentée contre laquelle la Région se montre impuissante.

Depuis plus de 20 ans, une pollution massive aux microbilles de plastique disséminées dans l'environnement existe en Belgique. Pour voir ces minuscules bouts de polymère (un produit phare de l'industrie pétrochimique, présent dans le textile, les jouets et les emballages), il suffit d'emprunter une jolie route boisée: celle de Baccara, dans le Hainaut, qui passe par les communes de Seneffe, Feluy et Marche-lez-Ecaussinnes. Puis il faut tourner rue de Nivelles, jusqu'à la rue de la Ghellerée, laquelle borde les clôtures de la multinationale TotalEnergies et de ses partenaires industriels directs que sont Katoen Natie, Vos Logistics et Feluy Services Centers (qui stockent et transportent les billes). C'est là qu'on peut voir, sur des bas-côtés, ces grains translucides que Total produit à raison de plus de 150.000 tonnes par an. Que deviennent-

ils? Au gré des vents et des précipitations, certains prennent le large, se retrouvent dans les cours d'eau alentour, s'échouent sur les berges, dévalent les routes jusque dans les prairies de cette région agricole.

Des terres comme des déchets

En 2023, un rapport de l'Issep, l'Institut scientifique de service public, a formellement constaté cette pollution, repérant la présence des microbilles jusqu'à sept kilomètres en aval du zoning. Acté aussi, sans nommer directement de responsable(s), le «passif» résultant de décennies de laisser-aller. Au point que, «si des travaux d'excavation [des terres affectées] devaient être entrepris localement (travaux en bord de voirie, par exemple), il conviendrait de traiter ces terres comme des déchets», dicit le rapport.

Cela n'a pas empêché, début avril dernier, la Région wallonne de renouveler le permis environnemental de TotalEnergies, qui entend continuer à produire ces polymères dans les mêmes proportions. Pour la multinationale, l'heure est au soulagement. L'entreprise «a obtenu son permis conformément



«C'est un problème éternel. Ils ont dit que ça ne se reproduirait plus, mais ça continue.»



BELGA

aux exigences des autorités, au terme d'une procédure de 18 mois incluant deux enquêtes publiques», fait remarquer un porte-parole, après quelques mois chahutés.

L'an passé, courant mars 2025, après un passage dans le zoning pour y constater la persistance des billes rejetées sur les bords des routes, l'ancien échevin à l'environnement d'Ecaussinnes, Arnaud Guérard (Ecolo), avait pu mesurer la nervosité de la *major* pétrolière. Dès le lendemain, à l'aube, la police débarquait chez lui, pour une visite domiciliaire. TotalEnergies ne nie pas avoir prévenu les autorités, tout en assurant n'avoir pas su de quoi il s'agissait. Cette hypervigilance, dit l'entreprise, est due aux actions des militants de l'environnement, comme ceux de Code rouge, qui tentent parfois de pénétrer le zoning. Ces dernières années, Arnaud Guérard a régulièrement

dénoncé la légèreté avec laquelle est traité le problème de la pollution aux billes de polymères. Un sujet qui a mis, en ce mois de mars 2025, la multinationale en difficulté: demandeuse depuis plusieurs mois du renouvellement de ce permis devant impérativement aboutir cette année-là, TotalEnergies a vu la procédure bloquée par la Région wallonne, faute de pouvoir prouver l'«efficacité des mesures internes» visant à stopper l'hémorragie de billes de plastique.

Un ministre (vraiment) concerné?

Quelques mois plus tard, le gouvernement wallon a finalement accédé à sa demande. Moyennant des obligations plus nombreuses, comme le pointe François Desquesnes (Les Engagés), le ministre en charge du dossier, citant des systèmes de filtration divers, l'utilisation de sacs

Total produit plus de 150.000 tonnes de polymères par an à Seneffe.

«étanches» ou encore le nettoyage obligatoire des camions transportant les billes (les chauffeurs y sont sensibilisés). Pourtant, certains voient dans ce nouveau permis un «retour en arrière» de la part d'un mandataire qui s'était montré bien plus incisif en 2024. «Que dire aux riverains qui ne cessent de constater cette triple pollution de la Pignarée et de la Sennette (*NDLR: deux petits cours d'eau*) aux résidus de charbon (provenant sans doute de l'entreprise Chemviron), des microbilles de plastique (polymères) et de mousse blanchâtre? Quand ces pollutions cesseront-elles? Quand la remise en état de la Pignarée sera-t-elle exigée?», avait lancé l'alors député wallon, bravache, à l'adresse de ...

... la ministre de l'Environnement de l'époque, Céline Tellier (Ecolo).

Avant le renouvellement, «l'administration régionale avait confirmé la nécessité de renforcer les conditions d'encadrement et le permis avait été assorti de plusieurs conditions comme: dépolluer le site ainsi que le sous-sol des contaminations polymères présentes; réaliser une étude d'incidence des pollutions dans les cours d'eau et les surfaces autour du site dans un délai d'un an; assortir le permis d'une période de sûreté de cinq ans pour examiner la bonne mise en œuvre des mesures de protection [...]», avait dénoncé Arnaud Guérard, sur Facebook, accusant le ministre de «dispenser» l'entreprise de conditions plus contraignantes promises par l'administration. Toujours sur Facebook, le ministre a vivement réagi, reconnaissant toutefois des adaptations, «non pour affaiblir la protection de l'environnement, mais pour les rendre plus claires, plus proportionnées et juridiquement plus solides». Concrètement, qu'en est-il?

En ce qui concerne le «passif» largement disséminé dans l'environnement, François Desquesnes confirme au Vif que le lien ne peut être légalement fait avec le permis unique accordé à TotalEnergies. «La législation relative à la gestion et à l'assainissement du sol [...] est à la charge de l'administration wallonne de l'Environnement, en particulier de la Direction de l'assainissement des sols», tranche-t-il. Mais, «malgré cette séparation légale, nous avons voulu agir de manière cohérente: l'exploitant a dû déposer, avec sa demande de permis unique, ce que l'on appelle une "étude combinée" (NDLR: une étude de sol pour évaluer la pollution) réalisée par un expert agréé.» Consultées sur la base de cette étude, les instances spécialisées (NDLR: assainissement des sols et des eaux) étaient, selon le ministre, «unanimentement d'accord pour dire que la situation actuelle n'empêche pas la délivrance d'un permis unique et, surtout, confirment la nécessité de fixer des conditions adéquates qui encadrent strictement l'établissement pour la suite».

Reste qu'il n'y aura pas d'étude d'incidence au bout d'un an non plus. Légalement, François Desquesnes n'a voulu, dit-il, prendre aucun risque. «Dans le rapport de synthèse qu'ils m'ont transmis, les fonctionnaires délégué et technique compétents en degré de recours ont jugé qu'une telle imposition

«Il y a quatre réunions par an, mais une seule est consacrée à l'état de l'environnement.»

était illégale», plaide-t-il. Arguant qu'il est par ailleurs prévu que l'exploitant «envoie chaque année au fonctionnaire chargé de la surveillance et aux communes concernées un rapport de suivi de ces actions, en plus de tous les contrôles administratifs effectués». Pour le reste, «l'exploitant devra respecter scrupuleusement l'ensemble des conditions environnementales imposées dans ma décision de permis sur recours tout au long de la durée de validité du permis qui, pour son volet environnemental, est de 20 ans», balaie François Desquesnes. Il assure qu'en cas de négligence(s), les différentes autorités (police, communes, administration régionale) disposent d'un «large arsenal de mesures juridiques pouvant aller des sanctions administratives à la fermeture du site d'exploitation».

Riverains désabusés

Du côté des riverains, on doute que les nouvelles mesures changent quoi que ce soit. «C'est un problème éternel. Nous continuons à avoir des billes tout le long des routes et dans les ruisseaux, dans la Sennette. Ils ont dit que ça ne se reproduirait plus, comme lors du chargement des camions, par exemple. Mais ça continue, bien que TotalEnergies dise qu'ils font le nécessaire», soupire André Robette, dont la maison, au bout d'une rue de Marche-lez-Ecaussinnes, se trouve à quelques encablures du complexe industriel.

«Je pourrais en parler pendant des heures. Il n'y a, par exemple, jamais eu de dépollution historique», reprend-il, lui qui fréquente depuis plus de 20 ans la Commission de sécurité et d'environnement du zoning, créée au début des années 1990 par les industriels soucieux de «dialoguer» avec les habitants. Mais avec le temps, la bienveillance des débuts a laissé place à des échanges plus acrimonieux. «Dommage que les industriels ne fassent pas le nécessaire pour éliminer définitivement le problème des billes de polymère alors qu'ils ont les moyens», lance ainsi cette riveraine, d'après un PV daté de mars 2025. Un autre, habitant de Famillheureux (Seneffe), réclame de son côté «une présentation sur la gestion des billes de polymères», tout en regrettant «que des personnes qui s'y intéressent reçoivent une visite domiciliaire de la police».

L'homme chargé de répondre aux inquiétudes des riverains s'appelle Roberto Renzoni. «Les conditions d'exploiter des quatre entreprises concernées par

cette pollution ont été renforcées et celles-ci signalent avoir consenti des investissements pour y remédier», souligne cet universitaire retraité de l'ULiège, spécialiste en biochimie. S'il ne fait pas partie de la commission, c'est lui qui, chaque année, présente aux riverains et aux représentants de la Région le rapport environnemental qui découle d'une série d'études et de prélèvements effectués par des prestataires choisis et rémunérés par les industriels. Dont lui, payé à raison de dix jours par an par TotalEnergies. Relancé ce jour-là par un riverain, le professeur Renzoni s'épanche. La problématique des billes? «Difficile de quantifier.» «Il y a quatre ou cinq ans, poursuit-il, j'ai plaidé pour qu'il y ait un indicateur pour ces billes.» Mais il ne l'a «pas encore trouvé», pensant «que le problème était fortement amélioré». Tout en défendant son indépendance, le scientifique tempère son rôle auprès des riverains et des représentants des communes et de la Région. «Je reçois les rapports. Je peux avoir des contacts avec les industriels et je digère ces données pour les rendre compréhensibles.»

L'éternel problème

Quatorze ans avant cette réunion, en 2011, Roberto Renzoni était déjà là. Et la question des polymères aussi. Des billes venaient d'être retrouvées dans la Sennette, agitant des membres de la commission, en particulier les communes de Seneffe et Ecaussinnes, qui tentaient de résoudre le «problème» avec les entreprises concernées. Sans succès: les billes n'ont finalement jamais totalement disparu des conversations non plus. Comme en 2015, lorsque TotalEnergies a proposé un plan «zéro pellets» (de polymères), admettant que ceux-ci «se retrouvent régulièrement sur les voiries et dans les cours d'eau proches du zoning». Ou en 2018, quand Katoen Natie a reconnu «l'impact négatif» du stockage des billes de plastique, lesquelles se perdent et se dispersent «dans l'environnement». Heureusement, il y avait «l'opération Cleansweep», dans laquelle est aussi engagée l'énergéticien, proposant une «série d'actions pour limiter cet impact: sensibilisation et formation des opérateurs, placement de grilles et de séparateurs de granules, nettoyages fréquents du site et des systèmes de récupération des billes». En 2021, la commune d'Ecaussinnes est parvenue à faire renforcer les conditions d'exploitation des entreprises concernées par les polymères. Mais les recours ont



GETTY

atterri sur le bureau de la ministre de l'Environnement de l'époque...

On repère la présence de ces microbilles jusqu'à sept kilomètres en aval du zoning.

Une commission, et c'est bon

Aujourd'hui, certains riverains désespèrent de voir quoi que ce soit changer, malgré les promesses. «J'assiste aux réunions depuis le début, ça permet d'être plus ou moins au courant de ce qui se passe. Mais par rapport à la Région wallonne, je dirais qu'on fait de nous des faire-valoir», tempête André Robette. «Le ministre a l'air de considérer que comme il y a déjà une commission (*NDLR: pour l'ensemble du zoning*), qu'on ne va pas en faire une spécifique pour TotalEnergies. Des réunions, il y en a quatre par an, mais une seule est consacrée à l'examen de l'état de l'environnement», rebondit, pour sa part, Jacques Valentin, un autre riverain qui plaide, comme d'autres, pour une véritable commission d'accompagnement, plus contraignante pour les industriels.

«Créer une structure supplémentaire, limitée à une seule entreprise, n'apporterait pas une meilleure réponse, tranche, sur ce point, le ministre Desquesnes. D'autant que d'autres entreprises du zoning peuvent également être concernées par la problématique des microbilles de plastique. Une commission couvrant l'ensemble du zoning permet donc d'avoir une vision plus cohérente et d'éviter un effet de renvoi de responsabilités entre entreprises.» ●

François Desquennes (Les Engagés) a pourtant validé le renouvellement du permis environnemental de l'usine.



BELGA